

Recouvrement

Vous avez des retards de paiement ? Vos relances restent sans réponse ? Vous n'arrivez pas à récupérer votre argent ? Confiez vos créances en souffrance et concentrez-vous sur votre activité.

Avec notre partenaire spécialisé dans le recouvrement nous proposons des solutions adaptées selon la situation et vos problématiques :

Quand et comment pouvons-nous intervenir ?

- Relance avant l'échéance d'une facture : en votre nom / Externalisation du suivi et de la relance créance :
 - Pour optimiser votre trésorerie
 - Pour s'assurer que rien ne s'oppose au règlement de vos factures : litiges éventuels, factures non reçues
- Recouvrement après l'échéance : mandaté par l'adhérent
 - Pour traiter les demandes et points de blocage, négocier et suivre les promesses de règlement
 - Pour assainir votre balance âgée ou rattraper des retards importants

Pour quels types d'actions ?

- Missions ponctuelles / Missions récurrentes

Pour qui et où ?

- Un ou plusieurs clients
- En France ou à l'international

Pourquoi sous-traiter son recouvrement avec les partenaires CEMECA ?

- Réduire vos délais de paiement et soulager votre trésorerie
- Préserver votre relation avec votre client
- Plus une dette est ancienne moins vous êtes susceptible de réussir à la recouvrer
- Limiter vos pertes en améliorant le taux de récupération
- Vous vous concentrez sur votre activité : le recouvrement est une tâche chronophage, stressante, qui requiert une réelle expertise des réglementations en vigueur